

d'un réseau hydro-électrique régional seraient impersonnels puisqu'ils ne représenteraient pas de groupes urbains ou ruraux.

Il est essentiel que la Commission ne soit pas dominée par des membres provenant d'un même secteur (le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton est contrôlé par les représentants d'Ottawa, parfois au détriment des secteurs environnants. En d'autres termes, on fait preuve d'esprit de clocher au Conseil régional). On propose que la Commission soit constituée de deux membres de la municipalité d'Ottawa, deux du secteur de Gloucester et deux du secteur de Nepean. Étant donné que la division de Nepean desservira plusieurs autres townships de même que la vaste majorité des abonnés de l'Hydro Ontario, ces townships pourraient être représentés par un seul membre élu.

Certains services d'utilité publique prétendent que le nombre de leurs représentants n'est pas proportionnel à celui de leurs abonnés. Cette affirmation est vraie, mais pour l'instant seulement. Dans quelques années, les divisions de Nepean et de Gloucester qui desservent de loin les plus grandes superficies, pourront concurrencer la division d'Ottawa quant au nombre d'abonnés.

Si une commission régionale était constituée, il semble que la Commission d'Ottawa y apporterait un actif considérable et un passif très réduit, en comparaison des autres commissions. Il semble également qu'une structure de taux combinés ne modifierait pas beaucoup les taux très favorables dont profite actuellement la municipalité d'Ottawa. La conclusion inévitable est qu'une commission régionale créerait une